

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 12 - 06

Séance du 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 7

Absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le treize décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

EXERCICE 2017

**BUDGET DE LA
COMMUNE**

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Pascale GUIROU-NOUYRIGAT), Monsieur Frédéric HERBAUT
(procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrice
CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161213-DEL20161206-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions susceptibles d'être attribuées en 2017, dans le cadre du nouveau dispositif présenté aux associations, le montant des subventions tenant compte de deux critères essentiels à savoir le caractère d'intérêt général des activités ainsi que l'encadrement de la jeunesse.

Le tableau ci-dessous précise le montant de la subvention monétaire attribuée ainsi que les avantages en nature consentis aux associations (prêt de locaux, de salles, de matériel...).

Association	Subvention en nature	Subvention monétaire (compte 6574)	TOTAL
Accueil villes françaises	10 032,00		10 032,00
Association Gymnastique Volontaire (AGV)	17 077,50		17 077,50
Aïkido	3 300,00		3 300,00
Amicale des Donneurs de Sang	1 056,00	170,00	1 226,00
Amicale des Rapatriés	2 772,00	2 630,00	5 402,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers		200,00	200,00
Amicale Lec'Copains	4 224,00		4 224,00
Amis du Musée de Tauroentum		4 000,00	4 000,00
Anabelle danses	5 060,00		5 060,00
Arts et Jeux Culturels Saint-Cyriens	12 672,00		12 672,00
Association Education Musicale		500,00	500,00
Association Sportive Saint-Cyrienne	10 780,00	40 000,00	50 780,00
Associations des Chasseurs Propriétaires		1 500,00	1 500,00
Banque alimentaire		300,00	300,00
Boule Tranquille	3 500,00		3 500,00
Boutis et Patchwork	3 520,00		3 520,00
Comité des Œuvres Sociales (C.O.S)		3 115,00	3 115,00
CIQ des Lecques	264,00		264,00
CIQ Quartier de la Gare	2 156,00		2 156,00
CIQ Nord-Est	165,00		165,00
Chœurs Ililanga	1 815,00		1 815,00
Club Bridge et Echecs	8 580,00		8 580,00
Club Culturel	3 410,00		3 410,00
Club Questions pour un Champion	1 320,00		1 320,00
Les collègues	1 100,00		1 100,00
Comité de Jumelage Città della Pieve	2 640,00	3 050,00	5 690,00
Comité de Jumelage Denzlingen	2 376,00	4 575,00	6 951,00
Comité Départemental du Concours de la Résistance et Déportation		75,00	75,00
Compagnons des Arts	4 400,00		4 400,00
La Croix Blanche	3 000,00		3 000,00
Cumon Viet Vo Dao	990,00		990,00
DALHAE Académie de Taekwondo	1 320,00		1 320,00
Dansons à Saint Cyr sur Mer	7 260,00		7 260,00

Don Bosco contrat associatif		29 250,00	29 250,00
Etoile Cycliste		1 000,00	1 000,00
Football Club Saint Cyr (FCSC)	550,00		550,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA)	550,00	735,00	1 285,00
Foyer socio-éducatif du Collège		1 500,00	1 500,00
Toulon-Saint-Cyr Handball	10 593,00	50 000,00	60 593,00
Hatha yoga	4 180,00		4 180,00
Hypoventilés	1 100,00		1 100,00
Jeunes Sapeurs Pompiers		850,00	850,00
Judo Club Saint-Cyrien	11 896,50	3 050,00	14 946,50
Kalanke	3 520,00		3 520,00
Kempo Boxing	10 890,00	1 300,00	12 190,00
LEC Surf Club	1 800,00		1 800,00
Ligue Cancer		850,00	850,00
Office Municipal de l'Animation et des Fêtes (O.M.A.F)		20 000,00	20 000,00
Osawa karate	4 290,00		4 290,00
Paquito	1 100,00		1 100,00
Pause cartable	4 895,00		4 895,00
Petits Lutins	2 640,00	500,00	3 140,00
Progrès Musical	1 386,00	4 360,00	5 746,00
Protection animale	330,00	6 000,00	6 330,00
Saint Cyr Bandol Sanary Athlétisme		500,00	500,00
Saint Cyr Basket Club	16 005,00	2 600,00	18 605,00
Saint Cyr Hand Ball	1 320,00		1 320,00
Saint Cyr environnement	440,00		440,00
San Ceri	1 210,00		1 210,00
Ski Club Saint-Cyrien	660,00		660,00
Société Nautique des Lecques	7 000,00	4 710,00	11 710,00
La Solidaire	5 000,00		5 000,00
Souvenir Français	220,00	1 355,00	1 575,00
Taï chi	2 640,00		2 640,00
Tennis Club St Cyrien		4 600,00	4 600,00
Union des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (U.A.A.C.V.G)	473,00	2 200,00	2 673,00
TOTAL Compte 65 74	209 478,00	195 475,00	404 953,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution des subventions susceptibles d'être attribuées en 2017 telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus.

Vu le débat sur les orientations budgétaires afférent au budget de la Commune, pour l'exercice 2017 qui s'est tenu lors de la séance du 22 novembre 2016,

Les Conseillers Municipaux appartenant au Conseil d'Administration de certaines Associations ne participent pas au vote. Ainsi, s'agissant des associations listées ci-dessous, le scrutin donne les résultats suivants :

Comité de Jumelage Citta della Pieve :

31 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Madame Marguerite TROGNO)

O.M.A.F. :

31 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Louis FERRARA)

Souvenir Français :

31 voix POUR

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE (Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA)

Pour les autres Associations, le Conseil Municipal, après avoir pris en considération le caractère d'utilité communale que ces organismes présentent, et à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer les modalités d'attribution de subventions telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000€ ;

Dit que la dépense d'un montant global de **195 475 €** sera prélevée sur le compte 6574-Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé – du Budget Primitif de la Commune, exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY